

GUIDE DE ROUTE



Dimanche 11 Juin 2023

**CLASSIC FEMININE VIENNE
NOUVELLE-AQUITAINE**

Loudun (86)



Officiels et engagements	3
Règlementation	4-5
Lieux pratiques	6
Mesures Sanitaires	7
Récompenses / Dotations	8
Liste des N Femmes engagées	9
Carte et profil du parcours	10-11
Itinéraire-horaire	12
Contacts	13
Partenaires	14

ORGANISATEURS

MEMBRES

Le Comité d'Organisation de Classic Féminine Vienne Nouvelle-Aquitaine (Nouvelle-Aquitaine) (6^{ème} manche de Coupe de France Femmes) est constitué par les membres suivants :

Président	Alain CLOUET
Secrétaire général	Denis NIVET
Trésorier	Philippe TURBAULT

OFFICIELS

CORPS ARBITRAL

Président du jury	Jacky BOTTON
Commissaire 1	Roger HUARD
Commissaire 2	Christelle PINEAU
Juge à l'arrivée	Emmanuel LEGROS
Commissaire moto 1	Alison RASSET
Commissaire moto 2	Grégory MAURI

ENGAGEMENTS

PROCEDURE

Les engagements aux Coupes de France Femmes peuvent être effectués par les comités régionaux, les comités départementaux, les clubs et les groupes sportifs enregistrés auprès de la FFC et de l'UCI tels que les Equipes Féminines UCI à partir de J-30 du début de l'épreuve.

La clôture des engagements est fixée au :

J-3 avant l'épreuve à 20h00

Les modifications de la liste des engagés (Titulaires, remplaçantes et encadrement) pourront donc intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve.

Aucun engagement ne sera accepté après cette date.

Les engagements sont à effectuer sur la plateforme FFC Cicle-web à partir du site internet de la Fédération.

LISTE DES CATÉGORIES

COUPE DE FRANCE FEMMES	
1ère Catégorie	3ème Catégorie
2ème Catégorie	Junior

RÈGLEMENTATION

RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils sont consultables sur le site Internet de la FFC :

- [Titre 2-Epreuves sur route](#)
- [Reglement-CPF-Femmes-2023](#)

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve « Classic Féminine, Vienne – Nouvelle-Aquitaine » est organisée par : Poitou-Charentes Animation – 3, rue de l'Ancienne Poste – 86360 Chasseneuil du Poitou, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Elle se dispute le dimanche 11 juin 2023 à LOUDUN (86).

ARTICLE 2. TYPE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes Femmes 1ère, 2ème et 3ème catégorie et juniors.

Elle est inscrite au calendrier « National 1 Femmes » de la Fédération Française de Cyclisme.

Cette épreuve est la 5^{ème} manche de la Coupe de France National 1 Femmes 2023.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Participant(e)s admises (1ère, 2ème, 3ème cat. et juniors) par ordre de priorité :

- ▶ Équipes labellisées « National 1 et National 2 Femmes » *,
- ▶ Équipes (ou individuelles) UCI Women's WorldTeams françaises,

- ▶ Équipes (ou individuelles) Continentales Femmes UCI françaises,
- ▶ Sélections régionales,
- ▶ Sélections départementales,
- ▶ Clubs,
- ▶ Individuelles (françaises et étrangères hors équipes UCI),
- ▶ Équipes étrangères sur invitation (maximum 4).

*effectif déclaré au 1er mars 2021

ARTICLE 4. PERMANENCE

Une permanence de départ se tiendra le dimanche 11 juin 2023 entre 11h30 et 12h45 à l'espace culturel René Monory – boulevard du Maréchal Leclerc à Loudun (Vienne - 86).

La confirmation des partantes et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 11h30 à 12h45 le dimanche 11 juin 2023.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC en présence des Membres du Collège des arbitres est fixée le vendredi 9 juin, en visioconférence, à partir de 18h.

ARTICLE 5. RADIO – TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence communiquée à la réunion des DS.

ARTICLE 6. ENCADREMENT ET DEPANNAGE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par L'Echappée Assistance Course.

Le service est assuré au moyen de 1 voiture neutre, avec chauffeur et mécanicien.

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire, au minimum, d'un BF3 Route ou Entraîneur Club Expert.

En l'absence des diplômes ci-dessus, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 10 du règlement de la Coupe de France.

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé. L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

En accord avec le règlement de la Coupe de France Femmes 2023, l'ordre des voitures sera défini comme suit :

ARTICLE 7. INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Dans le cas de litiges, seul l'organisateur et les

Pour la 1 ^{ère} épreuve de la Coupe de France	1 ^{er} tirage au sort	2 ^{ème} tirage au sort	3 ^{ème} tirage au sort	4 ^{ème} tirage au sort
Équipes présentes à la réunion	Oui	Oui	Non	Non
Équipes qui répondent aux dispositions de l'article 9	Oui	Non	Oui	Non

arbitres de la FFC pourront prendre des décisions pour la bonne marche de l'épreuve. Les réclamations seront reçues exclusivement par le collège des arbitres.

ARTICLE 8. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement, s'effectuera suivant la réglementation FFC en vigueur des courses en ligne. Ce point pourra être modifié à la convenance du jury des commissaires en accord avec l'organisation

ARTICLE 9. DELAIS D'ARRIVEE

Toutes compétitrices dans un délai dépassant 15 mn du peloton principal doivent s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 10. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis sur la base de la photo-finish :

- ▶ Classement Scratch,
- ▶ Classement par équipe de l'épreuve
- ▶ Classement Grimpeur

Classements annexes :

▶ Classement de la montagne

Classement « Grimpeur » de l'épreuve aux kilomètres : 24,6 – 49,5 – 56,3 – 67,3 – 79,4. Il est attribué, les points suivants : 4 – 2 – 1 points aux 3 premières compétitrices classées au sommet.

En cas d'égalité, le dernier classement sera prépondérant.

Conformément au règlement de la CF 2023, ce classement annexe rapportera 15 points supplémentaires au classement scratch de l'épreuve pour la coureuse qui le remportera.

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne En cas d'égalité, le dernier classement sera prépondérant.

ARTICLE 11. PRIX DE L'ÉPREUVE

Les prix suivants sont attribués :

PRIX COURSE : €			
Classement individuel			
1 ^{ère}	150	11 ^{ème}	14
2 ^{ème}	112	12 ^{ème}	11
3 ^{ème}	90	13 ^{ème}	11
4 ^{ème}	75	14 ^{ème}	11
5 ^{ème}	59	15 ^{ème}	9
6 ^{ème}	52	16 ^{ème}	9

7 ^{ème}	41	17 ^{ème}	9
8 ^{ème}	34	18 ^{ème}	9
9 ^{ème}	23	19 ^{ème}	8
10 ^{ème}	15	20 ^{ème}	8

Classement « Grimpeur » :

150 euros : 75€ – 45€ – 30€ aux 3 premières classées. Le total général des prix distribués à l'occasion de cette épreuve est de 900 euros.

ARTICLE 12. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu dans les locaux de l'espace culturel René Monory – boulevard du Maréchal Leclerc à Loudun (Vienne - 86).

ARTICLE 13. PROTOCOLE

Ceux-ci sont obligatoires pour les récipiendaires elles devront se présenter en tenue.

Les compétitrices suivantes doivent se présenter au protocole :

- Les trois premières du classement « scratch » de l'épreuve.
- La première « Junior »,
- La première du classement « Meilleur grimpeur »,
- La première équipe de l'épreuve.

ARTICLE 14. SECURITE

L'épreuve se déroulera sous le régime de la circulation « d'usage exclusif temporaire de la chaussée » validée par la Préfecture de la Vienne. Tous véhicules dans la bulle de la course ont pour obligation de rouler avec les feux de croisements allumés.

ARTICLE 15. INFORMATIQUE

La prestation de chronométrage, photo-finish et classements sera réalisée par la société STS INFORMATIQUE – resultat@stssport.fr – Frédéric LAFARGUE (06 18 01 19 07) ou Henri LAFARGUE (06 20 53 48 72).

ARTICLE 16. DEVELOPPEMENT DURABLE

Une zone de déchets sera mise en place à Veniers (rue de la Loge) sur une zone longue de 300m. Obligation de la respecter pour se débarrasser des papiers et autres objets dans cette zone sous risque de pénalités

ARTICLE 17. PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.



LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE / RETRAIT DOSSARDS

Date / Horaire	Dimanche 11 juin de 11h30 à 12h45
Lieu	Espace culturel René Monory – boulevard du Maréchal Leclerc 86200 Loudun

REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Date / Horaire	Vendredi 9 juin à partir de 18h00
Lieu	Visioconférence

SIGNATURE

Horaire	Dimanche 11 juin à partir de 12h45
Lieu	Podium protocolaire

LOCAL ANTI-DOPAGE

Lieu	Espace culturel René Monory – boulevard du Maréchal Leclerc 86200 Loudun
------	---

HOPITAL (CHU)

CHU de Poitiers Site de Loudun
Tél : 05 49 98 42 42

HEBERGEMENTS

OFFICE DE TOURISME

Office de tourisme du Pays Loudunais
Tél : 05 49 22 22 22

HOTELS A PROXIMITE

NOM	COORDONNEES
Ace Hôtel	86000 Poitiers Tél : 05.49.00.48.48
Campanile	86360 Chasseneuil du Poitou Tél : 05.49.52.85.40
Campanile Futuroscope	86360 Chasseneuil du Poitou Tél : 05.49.49.06.58
Hôtel de France	86000 Poitiers Tél : 05.49.01.74.74
Ibis Budget	86360 Chasseneuil du Poitou Tél : 05.49.52.52.62
B&B Hôtel	86360 Chasseneuil du Poitou Tél : 05.49.52.06.87
Quick Palace Hôtel	86360 Chasseneuil du Poitou Tél : 05.49.52.59.93
Hôtel du Parc	86360 Chasseneuil du Poitou Tél : 05.49.49.08.08



Déclinaison des décisions sanitaires pour le sport à partir du 24 janvier 2023, pour les compétitions et manifestations soumises à déclaration ou autorisation dans l'espace public et la voie publique.

Ainsi, à compter du 24 janvier 2023, le pass vaccinal est venu se substituer au pass sanitaire pour les personnes de 16 ans et plus.

Le pass sanitaire reste en vigueur pour les personnes de 12 à 15 ans.

Participants et encadrements : Le pass vaccinal est obligatoire à partir du 1er participant pour les 16 ans et plus et le pass sanitaire pour les 12 à 15 ans dans les mêmes conditions. Le pass vaccinal est également obligatoire pour les encadrants des participants. En dehors de la pratique, le port du masque peut être rendu obligatoire par arrêté préfectoral.

Spectateurs : Le pass vaccinal est obligatoire pour les spectateurs de 16 ans et plus et le pass sanitaire pour les 12 à 15 ans, uniquement, si c'est le cas, sur les zones de départ et d'arrivée dont l'accès est contrôlé, au motif que ces zones sont considérées comme des ERP PA (plein air) éphémères. Sur le reste du parcours, il n'y a pas d'obligation du pass vaccinal et du pass sanitaire pour les spectateurs et aucun contrôle à réaliser par l'organisateur. Le port du masque peut être rendu obligatoire par arrêté préfectoral.

Qu'est-ce que le pass Vaccinal ? (pour les 16 ans et plus)

Il faut l'une des trois pièces suivantes :

- Un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti seulement pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles ;
- Un certificat de rétablissement au Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois ;
- Un certificat de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination. Les personnes concernées se voient ainsi délivrer par leur

médecin un document pouvant être présenté dans les lieux, services, établissements et événements où le pass vaccinal est exigé.

Les personnes s'engageant dans un parcours vaccinal jusqu'au 15 février 2023 ont la possibilité temporaire de bénéficier d'un « pass vaccinal » valide, à condition d'avoir eu la première dose, de recevoir leur deuxième dose dans un délai de 4 semaines et de présenter un test négatif de moins de 24h.

Qu'est que le pass sanitaire ? (pour les 12 à 15 ans)

Il faut l'une des quatre pièces suivantes :

- Un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet ;
- Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24 heures ;
- Un certificat de rétablissement au Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois ;
- Un certificat de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination. Les personnes concernées se voient ainsi délivrer par leur médecin un document pouvant être présenté dans les lieux, services, établissements et événements où le pass sanitaire est exigé.

Le contrôle du pass vaccinal ou du pass sanitaire est réalisé par l'organisateur par le biais de personnes qu'il aura désignées à cet effet. Les personnes peuvent présenter leur pass soit sur leur téléphone, avec l'application "TousAntiCovid", soit au format papier, avec l'attestation qui leur a été remise après leur vaccination ou leur dépistage. Pour vérifier les données digitales, il convient de télécharger l'application « TousAntiCovid Verif ». Les données traitées lors du contrôle ne peuvent être conservées et réutilisées à d'autres fins.



A CHAQUE EPREUVE

Les **3 premières de l'épreuve** seront récompensées au cours de la cérémonie protocolaire.

L'organisateur récompensera chacune d'entre elle par un trophée ainsi qu'un bouquet de fleurs.

En outre, la **première « Junior »** (17/18 ans) et la **première équipe de l'épreuve**, pourront être récompensés.

Les participantes se présenteront dans un délai de dix minutes maximums après leur arrivée.

CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL DE LA COUPE DE FRANCE

La Fédération Française de Cyclisme remettra un trophée aux trois premières équipes du classement général National 1 Femmes et aux trois premières équipes du classement général National 2 Femmes

La remise se déroulera sur le podium à l'issue de la finale de la Coupe de France Femmes programmée le 25 septembre 2023.

GRILLE DES PRIX

CLASSEMENT GENERAL

Place	N1	N2
1 ^{ère} équipe	1 300 €	875 €
2 ^{ème} équipe	1 000 €	600 €
3 ^{ème} équipe	800 €	500 €
TOTAL	3 100 €	1 975 €

TOTAL DES PRIX

La Fédération Française de Cyclisme versera un **total des prix** de la Coupe de France Femmes de **5 075€**.



ÉQUIPES N1 FEMMES

SAISON 2023 - 8 EQUIPES



BREIZH LADIES



LANESTER WOMEN BRETAGNE SUD



LYON SPRINT EVOLUTION



TEAM CENTRE VAL DE LOIRE FEMININ



TEAM ELLES GROUPAMA PAYS DE LA LOIRE



TEAM FEMININ CHAMBERY



UVCA TROYES



VELO CLUB MORTEAU MONTBENOIT

FFC - 16 JANVIER 2023

ÉQUIPES N2 FEMMES

SAISON 2023 - 14 EQUIPES



CSM PUTEAUX CYCLISME



DES POUES EN ELLES VELO CLUB TUBIRINOIS



DONNONS DES ELLES AU VELO EVRY COURCOURONNES



ENTENTE CYCLISTE THADNAISE GRUPPETTO



HEXAGONE - COPRAS LYON METROPOLE



LADIES VENDRE PIVETEAU BOIS



MARMANDE WOMEN DEVELOPPEMENT



OCCITANE CYCLISME FORMATION FEMININ - EURINVEST



SPRINTSUD CLUB FEMININ



TEAM ARDENNES



TEAM FEMININ HAUTS-DE-FRANCE



TEAM VEIN 35 FEMININ



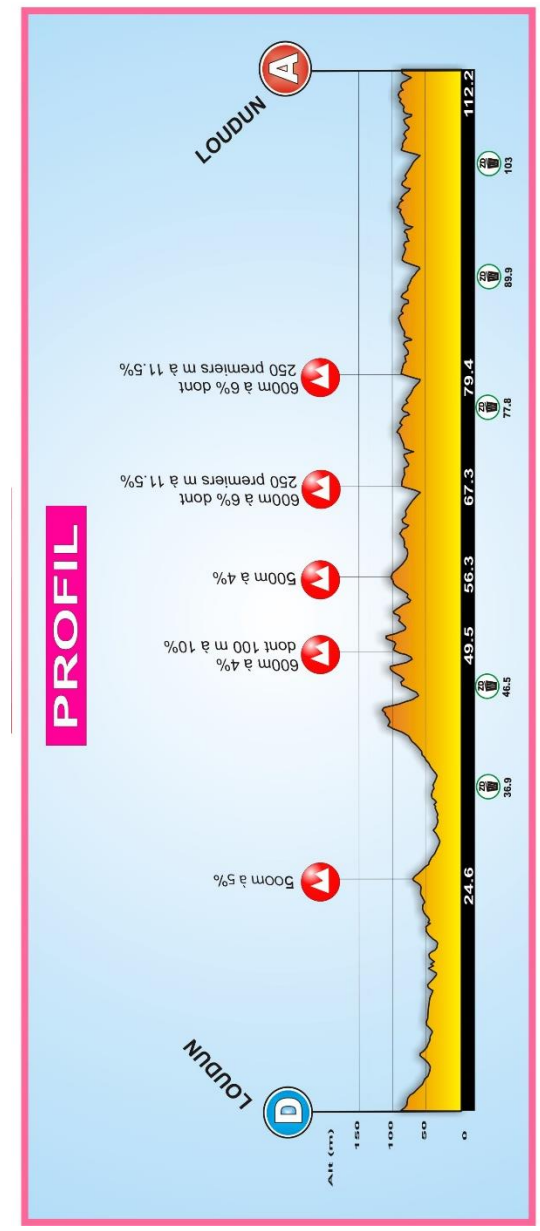
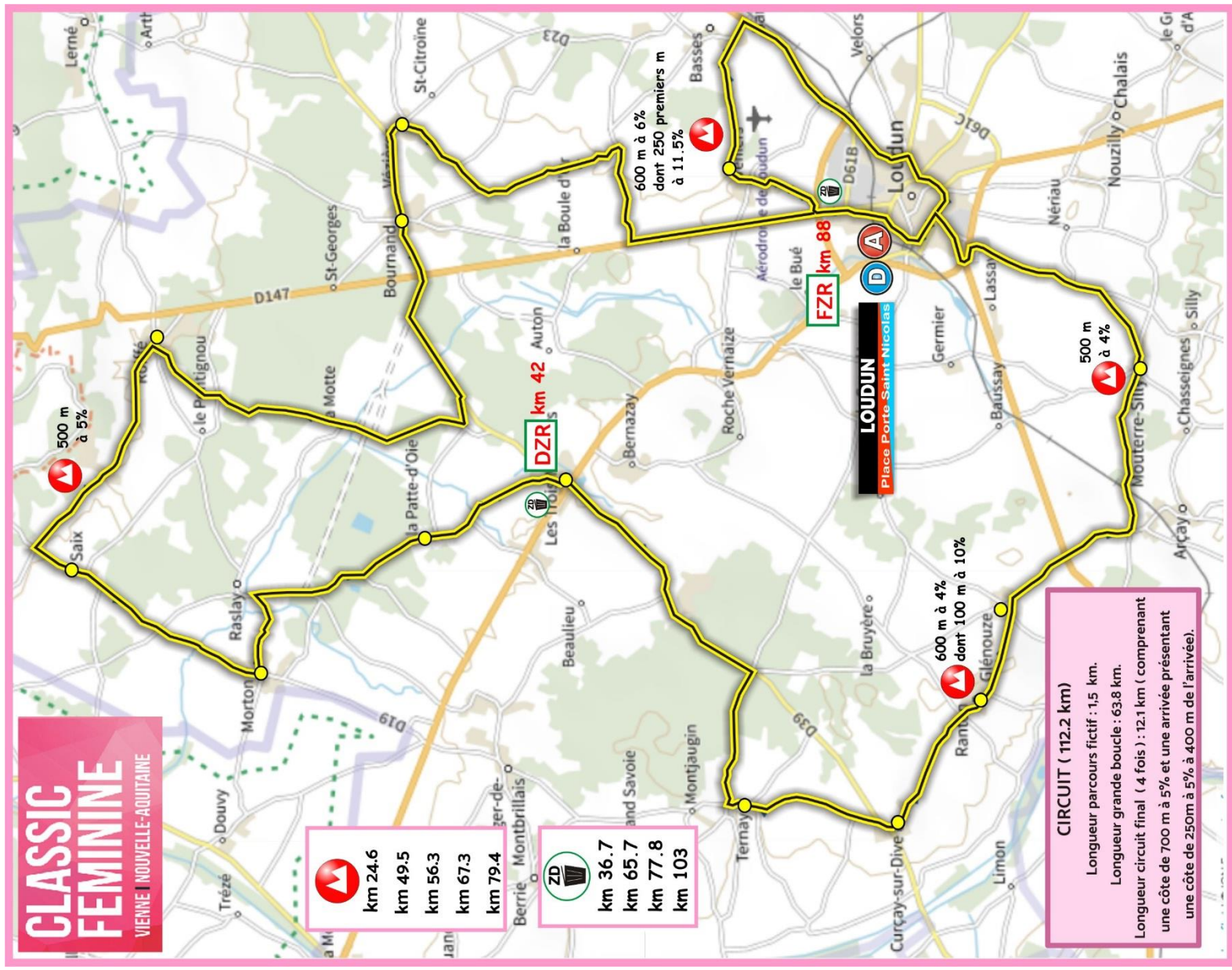
VC ELANCOURT ST-QUENTIN-EN-YVELINES TEAMS VOUSSERT

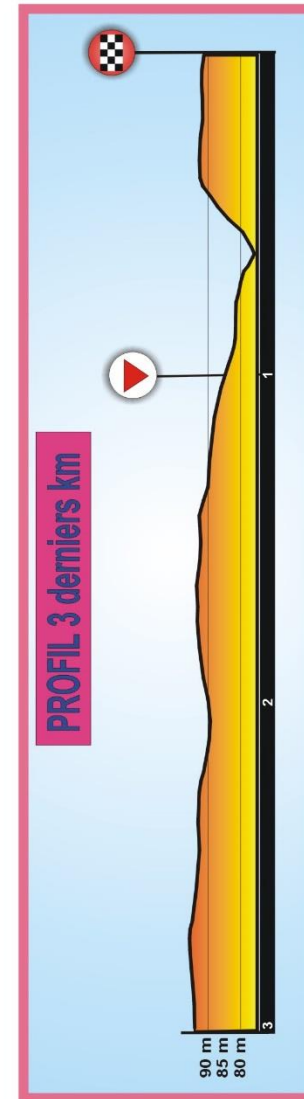
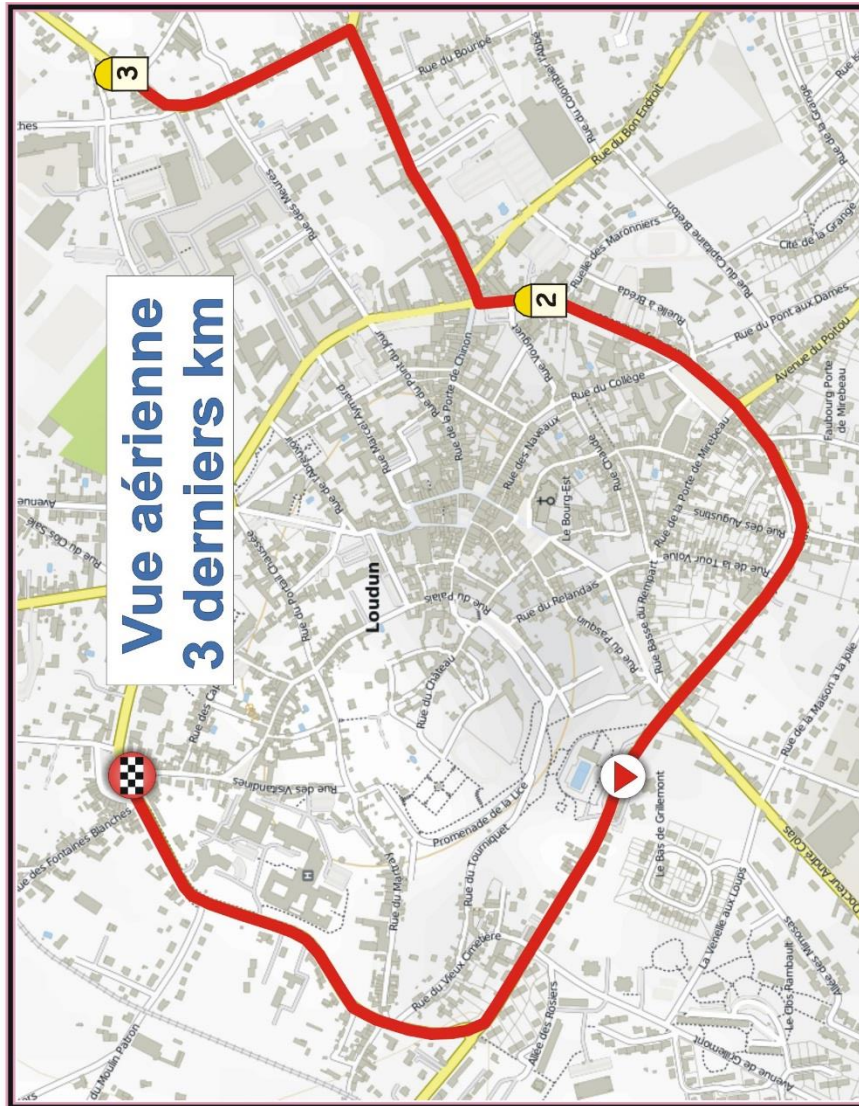


VELO CLUB ISLOIS TEAM STAMINA

FFC - 16 JANVIER 2023

L'organisateur est libre d'inviter toutes équipes féminines françaises ou étrangères, dont la participation est fonction du genre de l'épreuve.





Km parcourus	ITINERAIRE		Horaires
	LOUDUN : départ fictif		13h20
0	Départ réel : D147 (au panneau Village Fleuri)		13h30
	<i>Epennes</i>		
	<i>La Croule</i>		
8,9	VEZIERES		13h44
10,4	BOURNAND		13h46
	<i>Montfray</i>		
	<i>La Croix de Chaume</i>		
19,4	ROIFFE		14h00
24,6	<i>La Guerche (500 m à 5%)</i>	MG	14h08
25,9	SAIX		14h10
	<i>Les Courtils</i>		
	<i>La Groue</i>		
29	MORTON		14h15
	<i>Le Sablon</i>		
	<i>La Patte d'Oie</i>		
36,9	LES TROIS MOUTIERS		14h28
37,8	<i>Sortie Les Trois Moutiers</i>	DZR	14h29
43,4	TERNAY		14h38
47	CURCAY-SUR-DIVE		14h44
49	RANTON		14h47
49,5	<i>Devant le n°12 route de Curçay (600 m à 4%)</i>	MG	14h48
51,6	GLENOUZE		14h51
	<i>La Croix du Salut</i>		
56,3	<i>Devant le panneau La Croix du Salut (500 m à 4%)</i>	MG	14h59
56,7	MOUTERRE-SILLY		14h59
	<i>Niré les Landes</i>		
	<i>Les Landes</i>		

Km parcourus	ITINERAIRE		Horaires
61,9	LOUDUN		15h07
	<i>Avenue du Docteur André Colas</i>		
	<i>D 759/D 761 => à gauche D 761</i>		
	<i>Boulevard du 8 mai 1945</i>		
	<i>Boulevard du 11 novembre 1918</i>		
63,8	Place Porte St Nicolas - 1^{er} passage sur la ligne		15h10
67,3	Carrefour de l'Aérodrome (600m à 6%)	MG	15h16
	BASSES		
	<i>Rue Didier Daurat</i>		
	<i>Rue Jean Mermoz</i>		
	<i>D 47/D 759 => à droite D 759</i>		
	<i>Rond point : D 759/D 168 => tout droit D 759</i>		
72	LOUDUN		15h23
	<i>Avenue du Val de Loire</i>		
	<i>rue de la Croix Moquet</i>		
	<i>Avenue de Touraine</i>		
	<i>Place de la Porte de Chinon,</i>		
	<i>Au feu à gauche, Boulevard Guy Chauvet</i>		
	<i>Place Porte de Mirebeau</i>		
	<i>Boulevard Jean Pascault</i>		
	<i>Boulevard du 8 Mai 1945</i>		
	<i>Boulevard du 11 Novembre 1918</i>		
75,9	Place Porte St Nicolas - 2^{ème} passage	FZR	15h30
	<i>Carrefour de l'Aérodrome</i>		
88	Place Porte St Nicolas - 3^{ème} passage		15h49
	<i>Carrefour de l'Aérodrome</i>		
100,1	Place Porte St Nicolas - 4^{ème} passage		16h08
	<i>Carrefour de l'Aérodrome</i>		
112,2	Place Porte St Nicolas - ARRIVEE		16h08

CONTACTS ORGANISATION

Adresse et coordonnées :

« POITOU-CHARENTES ANIMATION »

3 rue de l'Ancienne Poste – 86360 CHASSENEUIL DU POITOU

Tél : 33 (0) 5 49 37 33 77

Tél : 33 (0) 6 72 45 48 40

E-mail : poitoucharentesanimation@orange.fr

Site Internet : www.tour-poitou-charentes.com



**POITOU-CHARENTES
ANIMATION**

**PARTENAIRES
INSTITUTIONNELS**



**PARTENAIRES
OFFICIELS**





RESPONSABLE CYCLISME SUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>

COORDINATRICE ADMINISTRATIVE CYCLISME SUR ROUTE

Johanna PITAVY

j.pitavy@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.55 / +33 (0)6.80.58.69.48

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>